

## Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

### Juillet 2016 : les ventes de voitures marquent un coup d'arrêt

En juillet 2016, 9 696 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en repli de 7,2 % par rapport à juillet 2015. Cette diminution, la plus élevée depuis décembre 2014 mais intervenant après huit hausses d'affilée, est un effet calendaire. Juillet 2016 a en effet compté deux jours ouvrés de moins qu'en 2015 (20 contre 22, soit - 9 %). En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs se sont accrues de 5,8 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en chute de 13 %, ont représenté 55 % des immatriculations du mois de juillet, soit le plus faible ratio depuis août 2013. Les modèles électriques, dont la part de marché est de 1,5 %, ont été les seuls à progresser.

Les immatriculations de la plupart des autres catégories de véhicules ont été peu vigoureuses. Le transport lourd de marchandises (camions, tracteurs routiers, semi-remorques et remorques lourdes) a fait exception : ses ventes se sont accrues de 47 % à 97 % par rapport à juillet 2015.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Juillet 2016

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	1 930	1 066	388	843	1 065	5 292
Cyclomoteur	236	140	54	91	210	731
Motocycle	249	115	44	100	117	625
Voiturette	18	7	7	14	18	64
Remorque légère et caravane	135	90	34	68	99	426
VASP léger	250	125	36	65	97	573
Autobus et autocar	1	2	-	-	1	4
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	469	189	69	153	196	1 076
Camion	33	24	10	17	28	112
Tracteur routier	66	27	19	70	44	226
Semi-remorque	51	18	23	33	18	143
Remorque lourde	14	5	2	5	2	28
VASP lourd	5	5	-	4	1	15
Tracteur agricole	50	55	34	34	24	197
Engin agricole (autre que tracteur)	40	44	35	31	34	184
Ensemble	3 547	1 912	755	1 528	1 954	9 696

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

*Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).*

## 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En juillet 2016, 5 292 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une diminution de 13,0 % par rapport à juillet 2015, supérieure de quatre points à celle observée en France métropolitaine (- 9,3 %).

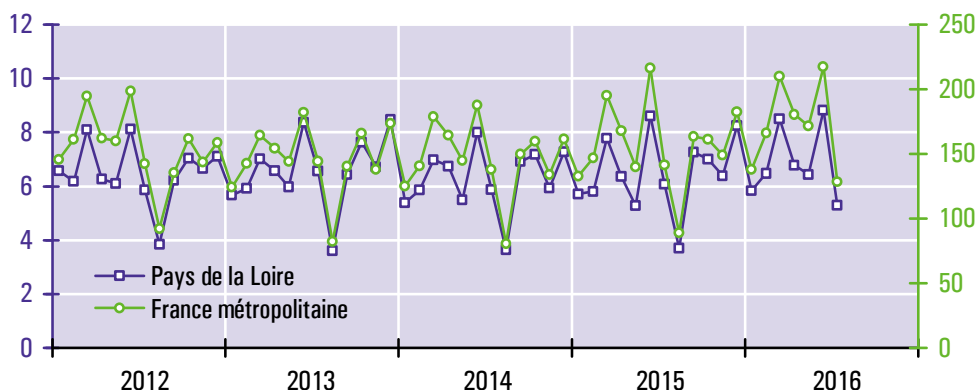
L'amplitude de cette baisse doit être relativisée dans la mesure où elle fait suite à huit mois de croissances, parfois fortes (+ 13 % en décembre 2015, + 12 % en février 2016, + 9 % en mars, + 22 % en mai, ...), et où juillet a compté 9 % de jours ouvrés de moins que douze mois auparavant. En cumul annuel, les ventes de voitures ont progressé de 5,4 % dans la région et de 7,1 % en France métropolitaine.

Le repli de juillet a davantage concerné les personnes physiques (- 14,5 %) que les personnes morales (- 10,8 %), mettant en évidence l'attentisme des ménages, déjà constatée lors des mois précédents.

En juillet, le recul du marché n'a pas touché avec la même intensité les différentes catégories de motorisations :

- la tendance baissière des ventes de voitures équipées de moteurs diesel s'est amplifiée (- 20 % par rapport à juillet 2015, - 6 % en cumul annuel),
- les immatriculations de voitures essence ont fléchi de 4 % après dix-huit mois consécutifs d'augmentation,
- malgré la sortie de nouveaux modèles, le segment des voitures hybrides a reculé de 18 %,
- 81 voitures électriques ont été mises en circulation (+ 40 %), soit 1,5 % des ventes totales.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

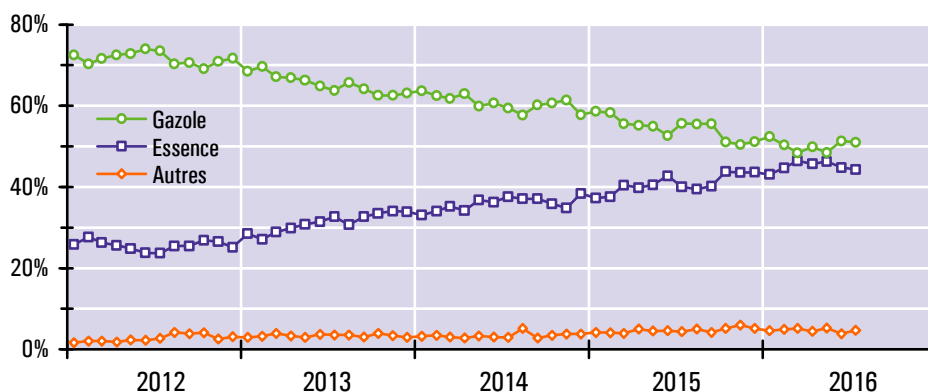
	Juillet 2016			Août 2015 à juillet 2016		
	Nombre	Structure	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Structure	Évolution <sup>2</sup>
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	1 930	36 %	- 17 %	30 390	38 %	+ 6 %
<b>Maine-et-Loire (49)</b>	1 066	20 %	- 4 %	15 289	19 %	+ 5 %
<b>Mayenne (53)</b>	388	7 %	- 20 %	5 845	7 %	+ 0 %
<b>Sarthe (72)</b>	843	16 %	- 14 %	12 914	16 %	+ 7 %
<b>Vendée (85)</b>	1 065	20 %	- 11 %	16 309	20 %	+ 6 %
<b>Gazole</b>	2 699	51 %	- 20 %	41 282	51 %	- 6 %
<b>Essence</b>	2 344	44 %	- 4 %	35 552	44 %	+ 20 %
<b>Hybride</b>	166	3,1 %	- 18 %	2 581	3,2 %	+ 8 %
<b>Électricité</b>	81	1,5 %	+ 40 %	1 299	1,6 %	+ 78 %
<b>Autres motorisations</b>	2	0,0 %	0 %	33	0,0 %	+ 267 %
<b>Personnes morales</b>	2 159	41 %	- 11 %	32 430	40 %	+ 10 %
<b>Personnes physiques</b>	3 133	59 %	- 14 %	48 317	60 %	+ 3 %
<b>Ensemble</b>	5 292	100 %	- 13 %	80 747	100 %	+ 5 %

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations de juillet 2016 et celles de juillet 2015

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

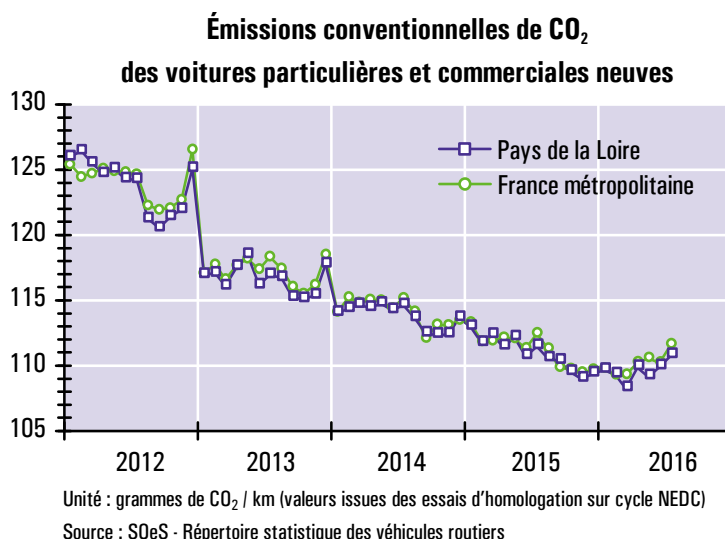
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves immatriculées en juillet 2016 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 110,8 grammes par kilomètre, soit une diminution de 0,6 % par rapport à juillet 2015. La mesure de ces émissions de CO<sub>2</sub> est basée sur des tests effectués en laboratoire. Les valeurs officielles ainsi calculées ne sont pas le reflet fidèle de la réalité des conditions effectives de circulation.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1<sup>er</sup> janvier des dispositions du bonus-malus.



## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

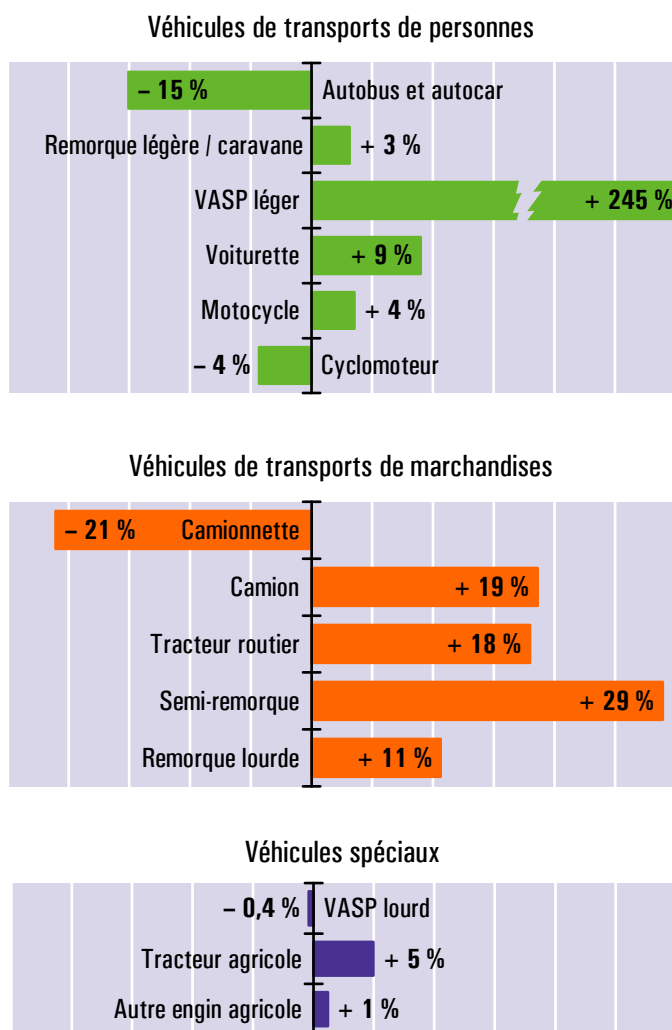
En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, l'augmentation spectaculaire des immatriculations de véhicules automoteurs spécialisés (VASP) légers s'explique par une modification de la réglementation : depuis juillet 2015, les véhicules utilitaires légers issus de la transformation de voitures sont immatriculés en VASP et non plus en camionnettes. Les ventes d'autobus et d'autocars ont reculé pour le quatrième mois d'affilée. En cumul annuel, elles sont en baisse de 15 %.

En dehors du cas particulier des camionnettes (cf. paragraphe ci-dessus), les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été très dynamiques. L'embellie des ventes, constatée depuis la fin d'année dernière, est une conséquence de l'amélioration de la santé financière des transporteurs routiers, liée au prix bas des carburants.

Sur le segment des véhicules spéciaux, le machinisme agricole a plongé en juillet (- 17 % pour les tracteurs agricoles et - 34 % pour les autres engins agricoles) mais est orienté à la hausse sur les douze derniers mois. Après cinq mois de hausse, le marché des VASP lourds a rechuté.

### Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (août 2015 à juillet 2016) et celles des mêmes mois un an auparavant (août 2014 à juillet 2015)  
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : [www.carlabelling.ademe.fr](http://www.carlabelling.ademe.fr)

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

#### Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

#### Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

#### Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).